



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-22 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale, greffière-trésorière, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'un projet de règlement numéro 172-22 sur le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.


QUE le projet de règlement numéro 172-22 poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élues et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

QUE le règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 7 février 2022 à 20h, au lieu ordinaire des séances du conseil, 219, rue Communautaire, Belcourt

QUE le projet de règlement est déposé au bureau municipal au 219, rue Communautaire où toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon les heures d'ouverture. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité dans la section « Avis publics »

Donné à Belcourt, ce 12 janvier 2022.


Nathalie Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière